

Procédure d'instruction pour les demandes d'aide incitative en faveur des internes en médecine générale

Stage en zone dite prioritaire dans le cadre du zonage soins de proximité (Maison de Santé Pluriprofessionnelle, cabinet libéral)

Afin de favoriser l'installation de jeunes médecins en zone rurale, **une aide incitative à la pratique en zones fragilisées** est proposée aux internes en médecine qui réalisent leur stage dans une zone où la densité de professionnels de santé de premier recours est considérée comme étant prioritaire, dans le cadre du zonage soins de proximité de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est.

Procédure d'instruction du dossier

- 1) **Dès connaissance de votre lieu de stage et avant la fin du premier mois de stage (1^{er} décembre / 1^{er} juin)**, envoyez-nous :
 - Le formulaire de demande d'aide, rempli par l'interne,
 - Un RIB au nom du bénéficiaire et une attestation de domiciliation si l'adresse figurant sur le RIB est différente de l'adresse postale actuelle (cf. PJ).
- 2) A la fin de la période de stage, envoyez-nous l'attestation de fin de stage, attestant de la réalisation effective de votre stage.



ATTENTION : L'envoi de l'attestation de stage est obligatoire ! Sans ce document, la Région Grand Est ne versera pas le solde de l'aide incitative et pourra demander le reversement de tout ou partie de l'aide (cf. modalités de versement).

Montant de l'aide incitative

Le montant de l'aide est déterminé ci-dessous en fonction de la distance kilométrique entre la Faculté de Médecine de référence (Dijon, Nancy, Reims ou Strasbourg) et le(s) lieu(x) de stage situé(s) dans la région Grand Est :

- De 25 à 49 km : 800€
- De 50 à 74 km : 1 500€
- De 75 à 99 km : 2 000€
- 100 km et plus : 3 000€

La Région Grand Est adaptera le montant de l'aide octroyée si une autre Collectivité propose également une indemnité incitative à la réalisation de stage en zone prioritaire.

L'aide de la Région Grand Est peut être cumulée avec les aides proposées par les CHU.

IMPORTANT : Si vous effectuez un stage auprès de plusieurs praticiens situés dans des communes différentes :

- la moyenne kilométrique de vos différents lieux de stage éligibles à l'aide sera retenue,
- l'aide sera proratisée en fonction du nombre de semaines/jours de stage réalisés dans les zones éligibles à l'aide régionale.

Modalités de versement

La demande d'aide est soumise à la validation de la Commission Permanente du Conseil Régional.

Dès notification de financement, une avance de 70% du montant de l'aide incitative vous sera versée. Le solde de 30% sera versé sur présentation de l'attestation de fin de stage, signée par le(s) médecin(s) maître(s) de stage.

La demande d'aide incitative doit être envoyée par mail à l'adresse suivante :
tiphaine.gambini@grandest.fr

Région Grand Est

Cohésion des territoires et proximité –
Mission Santé

Maison de la Région à Metz

Place Gabriel HOCQUARD
CS 81 004
57036 Metz Cedex 1

Pour toutes informations, vous pouvez contacter :

Mme Tiphaine GAMBINI
Chargée de mission

03.87.33.64.54

tiphaine.gambini@grandest.fr

- reconnais que tout changement dans le déroulement du stage peut entraîner le reversement de tout ou partie de l'aide,

- m'engage à participer aux questionnaires d'évaluation du dispositif qui pourraient m'être soumis.

A

Le

Signature

Pour percevoir votre aide, envoyez ce document signé ainsi qu'un RIB au nom du bénéficiaire et l'attestation de domiciliation si l'adresse figurant sur le RIB est différente de votre adresse postale.

Date limite de dépôt : avant le 1^{er} décembre pour un stage sur le premier semestre ou avant le 1^{er} juin pour un stage sur le deuxième semestre.

Documents à retourner par mail à l'adresse suivante : tiphaine.gambini@grandest.fr

La Région Grand Est met en œuvre un traitement informatique de données à caractère personnel destiné à gérer les demandes d'aide incitative des internes en médecine. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la Région Grand Est – Mission Santé, Place Gabriel Hocquard CS 81004 57036 Metz Cedex 1. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.



Attestation de fin de stage
Aide incitative en faveur des internes en médecine générale
Stage en zone dite prioritaire dans le cadre du zonage soins de proximité (Maison de Santé Pluriprofessionnelle, cabinet libéral)

Je soussigné(e) Madame, Monsieur, (*prénom nom*)

Médecin généraliste exerçant à (*adresse complète*) :

Atteste avoir accueilli Madame, Monsieur, (*prénom nom*)

Interne à la Faculté de Médecine de pour un :

- Stage Autonome en Soins Primaires Ambulatoire Supervisé (SASPAS)
- Stage pratique

Pour sa période de stage en médecine générale, du ____ / ____ / ____ au ____ / ____ / ____.

A

Le

Signature du médecin généraliste maître de stage

Signature du stagiaire

Document à retourner **par mail** à l'adresse suivante : tiphaine.gambini@grandest.fr

La Région Grand Est met en œuvre un traitement informatique de données à caractère personnel destiné à gérer les demandes d'aide incitative des internes en médecine. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la Région Grand Est – Mission Santé, Place Gabriel Hocquard CS 81004 57036 Metz Cedex 1. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.



ATTESTATION DE DOMICILIATION

A , le

Je soussigné(e), demeurant à
(résidence principale),
certifie que l'adresse suivante :
correspond à ma résidence secondaire (résidence étudiante).

Signature